



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## procédures

Question écrite n° 60070

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la gestion des scellés dans notre pays. Il désire connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre afin d'améliorer cette gestion.

### Texte de la réponse

La gestion des scellés par les juridictions recouvre de multiples aspects touchant notamment à la détermination des pièces à conserver, à leur enregistrement, à leur conservation, à leur restitution, à leur réemploi ou à leur destruction. Elle suppose également que les conditions de leur traçabilité, de leur contrôle ainsi que de leur sécurisation soient adaptées. Aussi, consciente des difficultés rencontrées par certaines juridictions et des enjeux majeurs qui entourent la question de la gestion des scellés, la ministre d'État a demandé à l'inspection des services judiciaires de conduire une enquête à ce sujet. Engagée en octobre 2009, cette enquête fait l'objet d'un rapport qui vient d'être remis à la ministre d'État.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60070

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)

**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 octobre 2009, page 9374

**Réponse publiée le :** 2 mars 2010, page 2447